

FNEC-FP Créteil



Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation
Professionnelle FO – Académie de Créteil – fnecfpfo.creteil@gmail.com

FNEC-FP Force Ouvrière Maison des syndicats
11-13 rue des Archives 94010 Créteil Cedex

SNUDI-FO (premier degré)

SN-FO-LC (lycées et collèges)

SNETAA-FO (enseignement professionnel)

SPASEEN-FO (personnels administratifs)

Le rectorat de Créteil prétend expérimenter des classes à double-niveau CM2/6^{ème} !

ABANDON de ce projet !

Respect des statuts particuliers des Professeurs des Écoles et des Professeurs de Lycées et Collèges !

Non au corps unique qui signifierait la remise en cause des droits de tous !

Dans l'avant-projet académique soumis pour « concertation » aux organisations syndicales, le rectorat a annoncé vouloir mettre en place, à titre d'expérimentation, des classes double-niveau CM2-6^{ème}. Il s'agit, selon la Rectrice, de renforcer le cycle 3 (Cm1-Cm2-6^{ème}) et de renforcer la liaison école-collège, pilier de la loi d'orientation Peillon de 2013 et de la réforme des collèges.

Plusieurs établissements (collèges et écoles) de l'Académie seraient concernés. Mais lors du Comité Technique Académique du 31 mai, lorsque les représentants FO, ont demandé la liste des établissements volontaires, La Rectrice a refusé de la communiquer en arguant du fait qu'elle n'était pas consolidée !

Pourquoi faudrait-il donc cacher cette liste aux représentants des personnels ?

Au collège Balzac de Neuilly-sur-Marne, la direction devait soumettre au vote du conseil d'administration du 2 juin un « livret-classe parcours Cm2-6^{ème} » (le vote a été finalement différé de 15 jours... hasard ?) dans lequel sont formulées les propositions suivantes :

- faire venir 3 jours par semaine une classe de CM2 de l'école Marcel Cachin dans le collège
- créer deux groupes double-niveau 6^{ème}/CM2 dont les emplois du temps seraient « calés » afin qu'un groupe ait cours avec le professeur des écoles et l'autre avec les enseignants du collège
- les élèves de 6^{ème} auraient donc, par semaine, 4h de français (sur 4h30), 3h de Maths (sur 4h30), 1h d'anglais (sur 4h), 2h de sciences (sur 4h) et 2h d'enseignements artistiques (sur 2h) en commun avec les CM2
- le tout serait cadré par un « projet commun » dans lequel activités et productions sont déjà imposées.

La FNEC-FP FO Créteil alerte les personnels sur la signification de la mise en place de telles expérimentations pilotées directement par le rectorat. Celles-ci s'insèrent pleinement dans la mise en œuvre de la réforme des collèges dont nous exigeons l'abrogation. Elles contiendraient, de fait, la remise en cause des statuts particuliers des professeurs du second degré qui prévoient qu'ils enseignent des connaissances disciplinaires à des élèves de collèges et lycées. Elles entraîneraient, de fait, une multiplication de réunions de « concertation » pour

les collègues. Ainsi, avec un tel projet, comment concilier les 24 heures hebdomadaires d'enseignement des professeurs des écoles avec les 18 heures des certifiés, au moment où la ministre de la fonction publique vient de publier un rapport sur le temps de travail des fonctionnaires (dans lequel est pointé le fait que les fonctionnaires ne feraient pas assez d'heures !!!) ?

Aux garanties statutaires définies nationalement par décret, ce projet oppose la définition locale des obligations réglementaires de service définie par le conseil d'administration ou le « conseil école-collège ». A la liberté pédagogique individuelle dans le cadre de programmes et horaires nationaux, il oppose l'obligation de s'insérer dans des projets pédagogiques locaux.

C'est la logique des projets éducatifs de territoire (PEdT) insérés dans la réforme des rythmes scolaires du 1^{er} degré. C'est aussi la logique du projet de loi Travail rejeté par les salariés du privé et du public qui unissent leurs forces pour en exiger le retrait. C'est la logique de l'inversion de la hiérarchie des normes qui pulvérise les droits collectifs attachés au code du travail et aux conventions collectives.

C'est pourquoi la FNEC FP-FO Créteil demande l'abandon immédiat de ces expérimentations, l'abrogation de la réforme des collèges, l'abrogation des décrets sur les rythmes scolaires et exige le respect des statuts particuliers de chacun :

La FNEC FP-FO Créteil rappelle que, statutairement, les professeurs des lycées et collèges enseignent à des élèves du secondaire, ceux des écoles enseignent à des élèves du primaire, sur la base de programmes, d'horaires, et d'obligations de services définies nationalement. ***Ainsi en cas d'accident d'un élève de CM2 en classe avec un certifié, qui porterait la responsabilité ?***

Et pour les CPE et les personnels administratifs qui travaillent en collège ? Devront-ils gérer les élèves de CM2 qui ne sont pourtant pas inscrits dans leur établissement mais dans une école élémentaire.

Chacun comprend que cette « expérimentation » est le marchepied pour aller vers un corps unique fusionnant les corps des PE, certifiés et agrégés, remettant en cause les obligations de service de tous pour les aligner sur les 1607 heures de la fonction publique.

Chacun comprend aussi que, pour cela, il faudrait mettre en œuvre les « recommandations » du rapport Caraglio-Leloup : suppression des circonscriptions du premier degré (et donc des prérogatives des IEN) pour placer les écoles et les PE sous la tutelle du chef d'établissement du collège du secteur renommé Établissement Public du Socle Commun. Tout ceci avec la disparition des programmes nationaux pour y substituer le PEdT et l'autonomie de l'établissement (inscrite dans la réforme des collèges et celle des rythmes scolaires).

Lors du CTA du 31 mai, le vœu suivant a été adopté :

Vœu du CTA de l'académie de Créteil du 31/05/2016 présenté par FSU, FO et CGT :

Le CTA réaffirme l'exigence d'abrogation de la réforme du collège.

Il demande l'arrêt des expérimentations des classes à double-niveau CM2/6ème.

Adopté par 9 voix pour (FSU, FO et CGT) et 1 contre (UNSA)

La FNEC FP-FO Créteil appelle les collègues à se réunir dans leurs établissements,

- à signer massivement le vœu du CTA exigeant le retrait de ces expérimentations,**
- à réaffirmer leurs revendications d'abrogation de la réforme des collèges, d'abrogation des décrets sur les rythmes scolaires et de retrait du projet de loi El Khomri,**
- à préparer la grève et la manifestation nationale du 14 juin : départ 13h place d'Italie.**